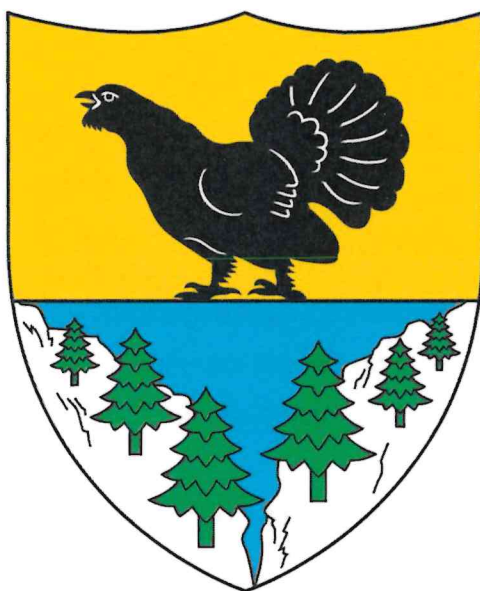


COMMUNE D'ENGES



PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

**SEANCE ORDINAIRE
DU 16 DECEMBRE 2021**

La présidente ouvre la séance à 20h18 en accueillant les membres du Conseil général, du Conseil communal et le public. Elle rappelle que le masque est obligatoire, sauf lors des prises de parole. Elle ajoute également que les numéros de compte doivent être indiqués. Elle poursuit ensuite avec le rappel de l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal du 30 septembre 2021
3. Propositions, projets d'arrêté et rapport du Conseil communal :
 - 3.1. Désignation de l'organe de révision pour les comptes 2021, 2022 et 2023. Rapport à l'appui.
 - 3.2. Budget 2022. Rapport à l'appui.
 - 3.3. Plan financier et des tâches pour la période 2023-2025.
4. Correspondance du Conseil général (lettres, pétitions et motions populaires).
5. Interventions du Conseil général (motions, propositions, interpellations, résolutions).
6. Informations des commissions du Conseil général.
7. Informations des membres du Conseil communal.
8. Questions des membres du Conseil général.

Aucune remarque n'est formulée par le Conseil général.

1. Appel.

La présidente passe la parole au secrétaire, Michel Vesco, afin qu'il procède à l'appel qui se résume de la manière suivante :

Conseil général :

Présidente : Mme Constanze Bonardo

Vice-Président : M. Thierry Adatte

Secrétaire : M. Michel Vesco

Membres : M. Cédric Abplanalp, M. Gilles Christen, M. Pierre-André Geiser, M. Michel Riba ; M. Bernard Monnet ; M. Nawaz Goommanee M. Jonathan Pingeon

Excusée : Mme Maryline Sunier

Conseil communal :

Président : M. Laurent Hirt

Secrétaire : M. Claude Borel

Vice-secrétaire : M. Christophe Imbaud

Membre : M. Christophe Aubert

Excusée : Mme Vanessa Renfer

Administration :

Mme Laura Richard, administratrice communale

Mme Camille Crelier, collaboratrice administrative

La présidente remercie le secrétaire pour son appel.

2. Approbation du procès-verbal du 30 septembre 2021

Il n'y a pas de remarques ou questions

Accepté à l'unanimité.

3. Propositions, projets d'arrêté et rapport du Conseil communal

3.1 : Désignation de l'organe de révision pour les comptes 2021, 2022 et 2023. Rapport à l'appui.

Le Conseil général accepte à l'unanimité d'entrer en matière.

La présidente relève que l'administration et le Conseil communal apprécie de travailler avec cette fiduciaire et invite le Conseil général à voter.

Accepté à l'unanimité.

3.2 : Budget 2022. Rapport à l'appui

Le Conseil général accepte à l'unanimité d'entrer en matière.

La présidente passe la parole à Christophe Aubert.

Christophe Aubert

Le premier jet de ce budget 2022 présentait un déficit de plus de CHF 400'000.-. Il a alors été repris en coupant de manière drastique tout en assurant les comptes de fonctionnement. Nous avons choisi de passer plus souvent par des demandes d'investissement pour les gros projets tels que l'entretien des routes par exemple. Cette stratégie vise à ne pas trop charger les comptes de fonctionnement.

En quelques mots l'administration a été augmentée de 10% courant 2021, on passe alors à 1.5 temps plein. Chaque année les heures supplémentaires effectuées sont comptabilisées dans nos comptes, ces frais sont dans tous les cas présents. En effet, au vu des futurs projets de notre commune (quartier des Clos, fusion, réfection du centre du village, etc.), la charge de travail ne va pas diminuer. Une augmentation de 10% supplémentaire aurait encore été la bienvenue, mais en raison des mauvaises finances communales, nous avons décidé de rester sur l'augmentation initiale.

Le Conseil communal s'est également engagé à réduire ses demandes à l'administration afin de limiter le travail de cette dernière. La cheffe de dicastère, Mme Vanessa Renfer et moi-même allons également suivre les heures supplémentaires. Il est clair que les deux grosses périodes pour l'administration sont les comptes et le budget, durant lesquelles les heures supplémentaires peuvent augmenter. Il a alors été décidé que ces heures devraient être reprises ensuite et notre rôle sera de veiller à ce que cela puisse être fait. La même ligne de conduite va être appliquée pour notre cantonnier et notre employée polyvalente.

Au niveau cantonal, les entrées fiscales prévues en 2022 sont supérieures à celles prévues en 2021 et ce malgré la crise sanitaire. C'est pour cette raison que nous avons décidé de maintenir ce poste de notre budget assez élevé. Evidemment que les mauvaises surprises peuvent arriver, mais nous espérons qu'il n'y en aura pas. En comparaison à 2021, le déficit prévu pour 2022 est moins important. Le Conseil communal va tâcher de maintenir le cap dans le contrôle de nos finances.

Aussi, nous avons rencontré le Conseil d'Etat pour faire part de nos inquiétudes, mais il n'y a malheureusement pas de solution miracle. Nous avons parlé de la péréquation financière, qui aurait pu nous rapporter à peu près CHF 100'000 à CHF 110'000 de plus si l'initiative « pour une plus juste répartition de la péréquation financière fédérale entre les communes » avait été acceptée. Par ailleurs, elle n'aurait pas tout comblé mais aurait été appréciée. Le gros problème de notre commune est le manque d'entrée fiscale. Pour être serein il faudrait entre CHF 300'000.- et CHF 400'000.- d'entrées supplémentaires pour provisionner, chose que l'on ne peut pas faire maintenant. Nous pourrions couper encore plus nos dépenses mais cela devient compliqué car certaines dépenses sont obligatoires.

Il demande si le reste du Conseil communal veut ajouter quelque chose.

Claude Borel :

L'initiative citée par Christophe Aubert, qui prenait en compte le critère géotopographique, aurait apporté un bol d'air frais. La surface des communes est aussi importante, à Enges, elle représente la moitié de Neuchâtel avant fusion. Ce territoire demande un entretien conséquent, qui n'est malheureusement pas un critère pris en compte par la péréquation. En 2000, l'altitude et l'effort fiscal étaient considérés dans le calcul, ce qui n'est plus le cas actuellement. Le Conseil d'Etat a refusé cette initiative car la péréquation fédérale reçue aurait dû être plus redistribuée aux communes (90% aux communes et 10% au canton) répartition qui ne les arrangeait pas. Nous nous approchons des grosses communes telles que le Locle et la Chaux-de-Fonds et essayons de faire valoir les arguments du comité d'initiative. Il ajoute que le Conseil communal ne reste pas inactif face aux problèmes financiers de notre commune.

Thierry Adatte :

Demande si cette initiative a une chance, un jour d'être acceptée.

Claude Borel :

L'initiative ne passera probablement pas telle quelle, mais le Conseil d'Etat mijote des contre-propositions qui ne favoriseront pas les petites communes. C'est ainsi que l'actuelle péréquation financière sur les personnes morales est basée à la fois sur le nombre d'emplois et sur celui des habitants de chaque commune. Le Conseil d'Etat ne voudrait plus tenir compte que des emplois, ce qui avantagerait les villes au détriment des campagnes. Cela aggraverait notre déficit, ce que nous avons souligné lors de notre entretien avec le Conseil d'Etat.

La présidente le remercie et dit que selon une étude qui vient d'être publiée, la péréquation du canton de Neuchâtel serait la meilleure de Suisse.

Claude Borel :

Effectivement, mais l'entreprise qui a fait l'étude est celle qui a mis en place la péréquation. Elle ne peut donc pas dire que cela n'est pas un bon système.

La présidente indique qu'une question en rapport avec le rapport du Conseil communal a été oubliée et elle passe la parole à Cédric Abplanalp.

Cédric Abplanalp :

Demande s'il y a un maximum d'endettement par habitant.

Christophe Aubert :

La marge d'autofinancement régie cela, d'autres communes présentent ces chiffres différemment mais à Enges l'endettement est de CHF 900'000.- environ pour une fortune nette d'environ CHF 1'200'000.- et d'un actif entre CHF 5'000'000.- et CHF 6'000'000. Au final, nous ne sommes pas gênés par nos emprunts. Notre situation au bilan est saine, on ne doit pas s'en inquiéter. Les indicateurs financiers sont également sains, mais ce qui nous pose problème c'est le manque de liquidité.

Laura Richard :

Rajoute que notre souci principal sont les déficits chroniques, qui sont importants pour notre petite commune. Nous ne sommes pas une commune endettée, nous avons une dette négative ce qui est confortable. Dans le calcul du frein à l'endettement, vu qu'on a un taux négatif, nous n'avons pas de degré minimal pour l'autofinancement, c'est très contradictoire. Nous avons effectivement un bilan sain mais les déficits deviennent lourds pour notre commune.

Christophe Aubert :

Propose de revenir dessus peut-être dans la séance des comptes et propose de faire un tableau récapitulatif.

Thierry Adatte :

Ajoute qu'effectivement la dette par habitant est liée à une fortune que nous ne pouvons pas utiliser, cette fortune nous sauve au fonctionnement mais elle ne sert à rien dans l'utilisation courante. On a l'air sain mais il n'y a pas de possibilité d'utilisation.

La présidente propose de passer les comptes par chapitre et remercie l'administration pour le fascicule.

Michel Vesco : Page 23

Pour le changement de la chaudière du collège, il propose de réfléchir à une solution de chauffage qui ferait un lien avec la sylviculture pour la rendre rentable. Par exemple une chaudière à copeaux pour utiliser le bois d'Enges. Le collège étant au-dessus du brouillard une pompe à chaleur à capteur solaire pourrait peut-être aussi être envisagée. Est-ce que le conseil communal pourrait prendre en compte ces propositions dans l'étude ?

Laurent Hirt :

La chaudière est un dossier à plusieurs vitesses, nous avons demandé l'aide de l'Etat qui a mandaté une entreprise pour une étude énergétique du bâtiment sans frais pour la commune. Il est ressorti de cette étude que la pompe à chaleur ne pouvait pas être envisagée de même pour la géothermie. Concernant les copeaux de bois et le bois déchiqueté, ils nécessitent un grand espace de stockage. Nous avons pensé au chalet des jeunes, mais il n'est pas adapté pour y entreposer du bois. L'idéal serait une structure réservée à cela, ce qui n'est pas envisageable, raison pour laquelle nous avons abandonné ces deux solutions au profit des pellets.

Des appels d'offres ont été faits, et il s'avère qu'il serait intéressant de déplacer la chaudière au sous-sol, à côté de la citerne à mazout, qui elle serait utilisée pour le rangement des pellets. Par ailleurs, les sous-sols n'ayant jamais été aménagés, les autorités cantonales compétentes

ont déterminé qu'un changement d'affectation était obligatoire et donc, un plan incendie serait nécessaire, et cela engagerait des frais supplémentaires.

Les deux offres reçues n'étant pas complètement réalisables, la solution qui est pour le moment une idée, serait de mettre la chaudière à pellets au même endroit que l'actuelle et ranger les pellets au local mazout. Nous devons penser au changement de la chaudière car c'est une nécessité mais le crédit ne sera pas demandé tout de suite car les finances communales ne le permettent pas. De nombreux projets étaient également prévus mais ne seront pas réalisés non plus.

La présidente explique que le Conseil général ne souhaite pas une nouvelle chaudière à mazout.

Laurent Hirt :

Si la chaudière nous lâche, nous serons obligés de la changer et nous n'aurons plus l'autorisation pour du mazout. Le photovoltaïque demande de l'investissement et est trop coûteux pour notre commune.

Christophe Aubert :

Dans cette étude, nous pourrions peut-être aussi avoir un comparatif solaire et pompe à chaleur.

Laurent Hirt :

Dit que vu que le rapport ne les recommande pas, il ne faut pas perdre du temps et de l'argent à demander des offres pour ça.

La présidente ne souhaite pas faire de débat mais demande que le Conseil communal continue son étude.

Claude Borel :

Dit que tant que nous avons un collègue, nous avons la rétrocession de l'EOREN pour les charges d'exploitation. L'EOREN devrait aussi payer une partie si l'on doit faire des investissements. Il n'y a pas eu de négociations sur le sujet mais cela pourrait être fait.

Constanze Bonardo :

Indique que la page 29 présente les indicateurs financiers, notamment avec l'endettement par habitant discuté précédemment ainsi que le tableau du calcul au frein à l'endettement qui indique que nous n'avons pas de limite au calcul du frein à l'endettement.

Thierry Adatte : 31300/02200 page 33

Demande combien de temps l'archivage va encore durer.

Christophe Aubert :

En 2014, nous avons décidé de partir sur un archivage en gestion intégrée des documents avec un crédit de CHF 20'000.-. En 2021, il restait environ CHF 300.-. Les travaux d'archivages ne sont, pour le moment pas terminés, raison pour laquelle les spécialistes viennent encore. Les documents récents sont eux gérés par l'administration.

Laura Richard :

Effectivement, nous classons nous-mêmes selon le plan d'archivage, les archives récentes. Toutefois, elles devront ensuite être prises en charge par les archivistes à moyen terme. Les validités de garde sont à respecter, nous ne pouvons pas tout détruire.

Christophe Aubert :

En 2021 nous avons mis CHF 2'000.- au budget. Le solde de CHF 300.- avait complété ce montant. Pour 2022, nous avons légèrement majoré ce montant en le passant à CHF 2'500.- au fonctionnement car le crédit a été soldé. Pour suivre la volonté du Conseil général en 2014, nous allons terminer cet archivage, car l'arrêter maintenant nous ferait perdre tout ce qui a été fait depuis le début. Nous ne sommes pas dans l'excès, nous définissons le budget et les archivistes suivent en fonction du montant donné.

Thierry Adatte :

Demande si nous avons une idée de quand ce sera fini et s'il y a une obligation à faire cet archivage.

Laura Richard :

Il y a une obligation cantonale au niveau de l'archivage, en 2014 à la suite de la décision du Conseil général de faire un archivage en gestion intégrée des documents, nous avons rejoint le SIAR¹, qui a un règlement. Stopper cet archivage maintenant n'aurait pas trop de sens. Il est aussi nécessaire de faire traiter nos archives par des professionnels en raison du temps que cela prend, des connaissances qu'il faut et des exigences légales. Un gros travail a déjà été fait, mais il reste encore de nombreuses pièces à traiter.

Concernant le délai, c'est difficile à dire, je pense qu'il restera 2022 en tout cas et peut-être qu'en 2023, la prestation sera diminuée mais le suivi restera. Nous pouvons poser la question aux archivistes du temps restant.

La présidente indique au public que la plupart des questions ont été posées en séances de préparations et que c'est pour ça que certains comptes ne sont pas abordés ce soir.

Thierry Adatte : 49100.00/61500 page 55

Demande à quoi correspond ce montant.

Christophe Aubert :

C'est un compte de produit qui correspond aux prestations fournies par Frédéric Reichen, notre voyer aux autres services communaux, ce sont des écritures internes.

Laura Richard

Ajoute que selon la page 7, en 39 et en 49, les comptes sont identiques, les frais sont ventilés dans les bons comptes.

Thierry Adatte : 40210.00/91010 page 69

Demande si le calcul n'est pas un peu optimiste car il passe de CHF 15'000.- à CHF 25'000.- et aimerait savoir sur quoi est basé ce calcul.

¹ Service intercommunal d'archivage du canton de Neuchâtel

Christophe Aubert :

Il a été initialement fait par Daniela Catalano, notre ancienne administratrice et Claude Gisiger, ancien Conseiller communal. Vu le retard du Canton pour les paiements de cet impôt, nous avons décidé de ne pas refaire le calcul et nous verrons ce que le Canton nous verse.

La présidente passe la parole à la commission financière pour le rapport.

Jonathan Pingeon :

Il lit le rapport de la commission financière.

La présidente lit l'arrêté d'approbation du budget 2022 et propose ensuite de passer au vote.

Accepté à l'unanimité

3.3 : Plan financier et des tâches pour la période 2023-2025

La présidente demande si le CC veut le commenter

Christophe Aubert :

Il ne va pas en s'améliorant, tous les postes sur lesquels nous n'avons pas de contrôle ne font qu'augmenter. Pour les postes que nous gérons, nous essayons de faire au mieux. Concernant les futurs gros projets, nous vous en avons listé quelques-uns ; Il y a le quartier des Clos, la fusion, la réfection du collège, l'induction d'eau du Grand Chaumont, l'entretien des routes.

Laurent Hirt :

Le canton a lancé la réfection de la route cantonale, nous avons reçu le tronçon du collège à Lordel et allons essayer de lier notre projet à celui du canton afin de bénéficier du conseil des services cantonaux. Les travaux du centre du village ont déjà été abordés en séance. Il va être remis en état et sera un peu plus adapté, par exemple, les voiries seront adaptées aux nouvelles normes et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sera elle aussi simplifiée.

La tendance générale est de limiter la vitesse sur les voies générales alors il serait judicieux d'arrêter les bus sur la route pour limiter la vitesse des automobilistes. Le but est de canaliser les véhicules et non pas les supprimer. L'appui cantonal dans ce dossier est important car il nous fait gagner du temps et des coûts inutiles d'un bureau d'ingénieur.

Au préalable, un rapport va être effectué pour savoir tout ce qui se trouve sous la route, une rencontre avec tous les partenaires tels que Swisscom pour la fibre ou encore le Groupe E pour le réseau électrique afin de faire les choses de manière coordonnée pour ne pas ouvrir plusieurs fois les mêmes routes, comme par exemple la Commune de Cornaux à qui s'est malheureusement arrivé. Nous souhaitons aussi limiter le plus possible la pénibilité que peuvent amener ces travaux aux habitants du centre du village qui seront incommodés par le bruit.

Des mesures concernant la Route de Chaumont ont aussi été prises avec Christophe Aubert et Frédéric Reichen concernant le drainage de l'eau de pluie qui jusqu'à maintenant s'évacuait difficilement, ce qui rendait la route très gelée en hiver. Des travaux de réfection ont été entrepris afin de limiter ce phénomène.

La présidente remercie le Conseil Communal pour ce plan et indique que le Conseil général n'a pas de question.

4. Correspondance du Conseil général (lettres, pétitions et motions populaires).

Aucune correspondance

5. Interventions du Conseil général (motions, propositions, interpellations, résolutions).

Aucune intervention.

6. Informations des commissions du Conseil général

La présidente passe la parole à Michel Vesco pour le conseil d'établissement scolaire.

Michel Vesco :

Cette commission a un représentant du Conseil communal, un représentant du Conseil général, trois représentants des parents d'élèves, un représentant du corps enseignant et la directrice de la structure parascolaire.

Quelques faits importants en 2021 :

- L'offre de mise en place des devoirs surveillés pour les enfants à la salle communale. Il y a eu un engouement au départ et une fois le projet mis en place, il n'y avait plus personne d'intéressé. Malgré tout, cela n'a pas servi à rien car cette solution sera reproposée au besoin.
- Approche des communes de Saint-Blaise et de La Tène pour une éventuelle récupération du matériel de place de jeux. La Commune de Saint-Blaise va changer la place de jeux du collège de la Rive-de-l'herbe et La Tène va rénover certaines de ses places de jeux publiques. Nous leur avons fait part de notre intérêt à récupérer du matériel pour notre cour d'école et les enseignants regarderont ce qui peut les intéresser.
- Au niveau de la COVID-19, certains enfants se sont retrouvés en quarantaine mais l'école n'a pas dû être fermée et aucun test salivaire de masse n'a été effectué à Enges.
- Deux ventes ont été effectuées, une de jus de pomme, fait par les élèves et une de pâtisseries lors de la fête du village.
- La fête de Noël n'a malheureusement pas eu lieu cette année encore, ce qui est problématique car cela nous empêche de récupérer de l'argent pour permettre par exemple, aux enseignants de faire plus d'activités avec les enfants que ce qui peut être fait avec l'argent donné par l'éoren. Pour pallier à cette annulation, les enfants vont parcourir le village à pied pour chanter des chants de Noël et une soupe sera servie au Chasseur à la fin de cet itinéraire pour gagner un petit peu d'argent.
- Les bénéfices de certains cours de gym sont occasionnellement reversés à cette commission.
- Un binoculaire a été fourni à l'école par Thierry Adatte.

La présidente passe la parole à Gilles Christen pour la commission du feu

Gilles Christen :

Les membres de la commission se sont réunis 2 fois en séance. Neuf visites de propriétaires ont été effectuées durant toute l'année : 6 fermes, 1 local, la Chapelle et 1 particulier, cela représente 13 bâtiments.

Toutes les visites se sont bien passées et ont abouti sur des conseils et actions à entreprendre aux propriétaires. Une visite de contrôle a été effectuée.

Les membres de la commission ont suivi une journée de formation auprès de l'ECAP à Couvet.

La présidente passe la parole à Christophe Imbaud pour la commission de salubrité publique.

Christophe Imbaud :

Les membres de la commission se sont réunis 1 fois en séance. Un changement de membre a eu lieu en cours d'année suite à une démission.

Une visite d'extérieur a eu lieu et un avertissement oral a été donné. Deux discussions directes avec la personne concernée ont porté leurs fruits.

Les actions vont se poursuivre en 2022.

La présidente passe la parole à Claude Borel pour la commission de l'urbanisme.

Claude Borel :

La commission n'a pas eu énormément de travail cette année car l'interdiction de construire venait tout juste d'être levée. L'évènement le plus important a été la visite d'une maison au centre du village qui était en friche, nous voulions la visiter pour des raisons de sécurité mais aussi pour savoir ce qu'il en était de l'avenir de ce bâtiment. Il y a maintenant des investisseurs intéressés à développer ce bâtiment et son terrain.

Des visites de conformité ont également été effectuées afin de contrôler que les travaux réalisés correspondent bien aux plans déposés. Deux demandes de mise en conformité ont été faites pour des travaux exécutés sans demande de permis préalable.

La présidente passe la parole à Claude Borel pour la commission du PAL.

Claude Borel :

Cette commission ne s'est pas réunie cette année car nous attendons le pré-rapport du PAL. La commission se réunira quand le premier rapport sera prêt c'est-à-dire fin 2021 ou début 2022.

La présidente passe la parole à Christophe Aubert pour la commission des pâtures.

Christophe Aubert :

Les pâtures se portent bien, un rapport sur les mauvaises herbes a été fait, une volonté de poser des barrières était aussi arrivée mais cela a été reporté à plus tard. Pas de gros investissements non plus.

La présidente passe la parole à Cédric Abplanalp pour la commission des naturalisations et agrégations.

Cédric Abplanalp :

Une famille a été concernée cette année, la commission s'est réunie pour se constituer et ensuite pour rencontrer ladite famille afin de lui poser quelques questions tirées d'un document mis à disposition par le canton, mais également pour faire connaissance avec cette dernière. Cet entretien était très intéressant et il a été constaté qu'ils maîtrisaient très bien les aspects géographiques, historiques et politiques de notre pays. La commission a, au terme de cette rencontre décidé de donner, à l'unanimité, un préavis favorable. Il se questionne sur la suite qui a été donnée au dossier.

Laura Richard :

Passe la parole à Camille Crelier afin qu'elle réponde à cette question.

Camille Crelrier :

Le préavis du Conseil communal pris sur la base de celui de votre commission a été transmis au service cantonal des naturalisations qui va ensuite faire suivre le dossier au Conseil d'Etat qui donnera son accord final à la naturalisation de cette famille.

La présidente passe la parole à Claude Borel pour le conseil intercommunal de l'éoren.

Claude Borel :

Cette commission est principalement appelée à se prononcer sur les budgets et les comptes de l'éoren et des séances intermédiaires de présentation les projets d'investissements ont occasionnellement lieu. Ces séances permettent de présenter les futurs investissements, souvent conséquents. L'éoren paie les charges des investissements, il est donc primordial que cette organisation suive correctement les différents projets. Il faut aussi garder à l'esprit que ces charges sont finalement répercutées dans le calcul du coût de l'élève que les communes assument en partie.

Actuellement, nous avons la chance que les taux hypothécaires soient plutôt bas (1% à 2% pour les collectivités publiques), ce qui permet d'alléger les charges payées par l'éoren et donc limiter l'augmentation du coût de l'élève. Dans le cas d'une forte augmentation de ces taux, l'impact ne serait pas catastrophique dans un premier temps en raison des échéances des crédits existants, mais il est nécessaire de prendre ce critère en compte.

Un sujet qui nous occupe aussi beaucoup, c'est la problématique de la facturation du coût de l'élève qui tient peu compte du nombre d'habitants des communes ; la valorisation accrue de ce critère pourrait limiter nos charges. A savoir qu'un élève coûte à notre commune entre CHF 8'000 et CHF 10'000 par année selon le cycle dans lequel il se trouve. A Enges, un nouvel élève coûte à notre commune presque 1 point d'impôt. Evidemment nous n'augmentons pas nos impôts lorsqu'un nouvel élève arrive mais cela permet de montrer la disproportion de cette charge que nous avons beaucoup de peine à couvrir.

En plus des séances de l'éoren, je participe également à celles de l'éoren Bas-Lac avec la directrice et les trois sous-directeurs du centre du Bas-Lac ainsi qu'un représentant du Conseil communal de la Tène de Saint-Blaise. Lors de ces séances, nous avons un rôle à jouer, notamment dans la défense de notre collègue.

La présidence remercie Claude Borel et passe la parole à Gilles Christen pour la commission de la Châtellenie de Thielle : syndicat intercommunal pour l'assainissement des eaux.

Gilles Christen :

Indique que le projet d'agrandissement de la STEP de Marin est en cours et que le nombre de communes s'y ajoutant augmente toujours plus. L'ajout de nouvelles communes à ce syndicat va permettre de réduire nos charges, ce qui est assez intéressant. Pour ce qui est de la déchetterie, tout se passe bien, certains des déchets tels que les cartons sont éliminés facilement, auparavant la déchetterie devait payer pour éliminer son carton et maintenant elle est payée pour l'éliminer.

La présidente remercie Gilles Christen et passe la parole à Thierry Adatte pour la commission de fusion.

Thierry Adatte :

Jusqu'en septembre la commission a préparé l'arrêté voté lors de notre dernière séance du Conseil général du 30 septembre dernier ce qui a demandé plusieurs rencontres avec chaque président de commissions de fusion. En septembre, la création du comité de pilotage a été

vote et la préparation du projet de fusion a commencé. Il rappelle que deux Conseillers communaux de notre commune (Christophe Imbaud et Claude Borel) ainsi qu'un Conseiller général (Thierry Adatte) représentent Enges. Chaque commune dispose d'une voix indépendamment de son nombre d'habitants. Notre commune est donc tout autant importante dans la prise de décision que les autres communes membres.

Ce COPIL a maintenant jusqu'au 22 mars 2022 pour établir une feuille de route qui établit la suite des étapes de la préparation de la fusion. Le président de ce comité est M. Rocco Mauri de la commune d'Hauterive, il est très motivé et a de l'expérience dans les processus de fusion car il a participé à celle du grand Lugano. Différents groupes de travail doivent se mettre en place pour préparer un rapport intermédiaire, qui sera proposé aux Conseils généraux de chaque commune. En cas de refus de ce rapport de la part d'une des communes membres, le travail préparatoire s'arrête.

Comme vous le savez, Objectif : NE, anciennement le RUN a été mandaté pour nous accompagner dans ce processus et je trouve que les séances sont bien faites et que le travail est fait de manière sérieuse, ce qui est très appréciable. Le gros du travail a commencé en novembre avec une première séance puis début décembre, un atelier a eu lieu pour définir les ambitions, les objectifs et les chartes d'engagement de chaque commune. La prochaine séance est fixée juste avant Noël pour la validation des engagements de chacun.

Claude Borel :

La proposition a été faite au sein du COPIL de coordonner les PAL des 4 communes. Toutes 4 ne sont toutefois pas au même point d'avancement de ce dossier. Il serait dès lors compliqué de désigner le même prestataire pour toutes les communes. Une solution consisterait plutôt à désigner une personne ou une institution (objectif : ne) pour veiller à une bonne coordination du tout.

La présidente demande que les membres ayant fait leur rapport par écrit les transmettent à Camille Crelrier pour le PV.

7. Questions des membres du Conseil communal

La présidente passe la parole au Conseil communal.

Christophe Imbaud :

Concernant le service des eaux :

Le SEP2L sera dissous au 31 décembre 2021, notre commune a repris son indépendance après avoir envisagé un accord avec Le Landeron, Cressier, Cornaux et Lignières qui ne nous correspondait finalement pas. Un appel d'offres a été lancé auprès de quatre prestataires, deux locaux et deux hors canton. Notre choix s'est porté sur l'entreprise Viteos qui n'a pas reçu un mandat entier, ils vont assumer la partie administrative et l'alimentation. Concernant la distribution, nous avons choisi de favoriser les entreprises sanitaires de la région, nous avons trois sanitaires qui s'occuperont de ces travaux. Le contrat prend effet dès le 1^{er} janvier 2022.

La présidente demande s'il y a des questions.

Thierry Adatte :

Que font les sanitaires par rapport à Viteos

Christophe Imbaud :

Ils s'occuperont des introductions, les branchements des bâtiments ainsi que les réparations, par exemple, à la suite d'une fuite.

Thierry Adatte :

Demande si cela ne coûterait pas moins cher auprès de Viteos.

Christophe Imbaud :

Non, cela ne serait pas forcément moins cher et ce serait surtout plus compliqué. Le but est de garder une main mise sur nos infrastructures en favorisant les sanitaires locaux.

Claude Borel :

Viteos s'occupera d'amener l'eau de Frochaux à Chaumont. Ce travail nous permettra de voir leur façon de travailler.

Christophe Imbaud :

Le mandat est donné pour deux ans, nous ne sommes pas pieds et mains liées avec eux.

Christophe Aubert :

Concernant la vitrine de la salle communale :

Lors du dernier Conseil général, il a été demandé au Conseil communal de réfléchir à un changement du contenu de la vitrine. L'idée serait de l'utiliser pour promouvoir l'activité du village.

Constanze Bonardo :

Indique qu'en séance de préparation, les membres du Conseil général ont également réfléchi à une proposition pour redécorer cette vitrine.

Christophe Aubert :

Dit qu'il serait idéal de répartir la surface entre les sociétés de la commune pour que chacune d'entre elles puisse présenter leurs activités. Cette vitrine serait mise à jour chaque année en fonction des événements qui ont eu lieu.

Constanze Bonardo :

Propose aussi de faire des comparaisons Enges maintenant et à l'époque.

Christophe Aubert :

Dit qu'il faut que ça bouge et que ce soit bien fait. Il serait également intéressant d'y ajouter des événements passés importants afin d'avoir un petit historique des sociétés.

Claude Borel :

Concernant la structure parascolaire : en remplacement de Vanessa Renfer

Indique que les parents demandent un élargissement des horaires d'ouverture de la structure notamment pour le mercredi ainsi que le vendredi après-midi. Des discussions sont en cours avec la structure de Cornaux pour éventuellement proposer une garde le mercredi toute la journée au sein de la structure de Cornaux et une ouverture de la nôtre le vendredi après-midi. Il indique également que le projet des parents de jours lancé à l'automne n'a pas trop fonctionné malgré une personne qui s'est renseignée. Ce dossier n'est pas encore finalisé mais le sera prochainement par Vanessa Renfer.

La présidente demande s'il y d'autres communications.

Christophe Aubert :

Concernant la suite des inondations :

Nous n'avons pas encore de chiffres à proposer mais un crédit global vous sera proposé au printemps 2022. Les reconstructions de terrain sont terminées et un premier décompte a été reçu, nous devons encore l'étudier et les subventions seront prochainement payées. Nous allons également essayer de refaire nos chemins qui ont été endommagés lors de ces inondations.

Nous avons également eu une présentation des projets anti-crues de la commune lors du Noël des aînés par Monsieur Amstutz de l'entreprise SDI.

8. Question des membres du Conseil Général

La présidente indique qu'il n'y a pas de questions mais qu'il y a un commentaire et passe la parole à Jonathan Pingeon.

Jonathan Pingeon :

Concernant la taille des haies :

Comprend que le règlement doit être respecté mais il propose de revoir la façon de le faire respecter. Il trouve dommageable que l'on parle de réchauffement climatique mais que dans notre petit village, nous avons poussé quelques propriétaires à abattre des arbres, centaines pour certains. Il propose une replantation d'arbres de la part de la commune en compensation.

Laurent Hirt :

Le flyer distribué pendant plusieurs années, indiquant la réglementation des tailles, n'avait plus l'impact souhaité. Certains ménages ne se sentaient pas forcément concernés par cette obligation.

Concernant le courrier de rappel, il a été bien reçu par certains et mal par d'autres. Par ailleurs, seulement deux courriers ont demandé l'abattage d'arbre sec. L'arbre en bonne santé qui a été coupé ne l'a pas été sur demande de la commune, nous ne savons pas pourquoi son propriétaire l'a fait. Pour faire un suivi, seul un propriétaire n'a pas effectué les travaux et un rappel sera fait lundi.

Constanze Bonardo :

Remercie pour les informations et ajoute que la lettre avec la coche n'était pas très compréhensible ce qui l'a contrariée car elle l'a reçu concernant une petite chose et elle avait déjà fait le travail.

Laurent Hirt :

Comprend mais dit que nous devons faire une procédure uniforme pour que chacun soit traité de la même manière.

Thierry Adatte :

Ajoute que les engins utilisés notamment à Champs Dernier, qui est très étroit, sont inadaptés et polluants et qu'il faudrait faire différemment.

Christophe Aubert :

Précise qu'entre le moment où l'on prend note des travaux non effectués et l'envoi de la lettre, il est possible que la situation ait changé. Il est nécessaire de faire correctement les choses car les véhicules d'urgence par exemple ont besoin de place, et pas uniquement les véhicules d'entretien. L'entretien doit être fait chaque année afin de ne pas être débordé.

Il y a des endroits où des débordements peuvent atteindre 1m80 sur la route, mais peu importe leur ampleur, cela doit être mis aux normes.

Pour revenir rapidement ce qui a été dit lors de la séance du 30 septembre dernier concernant le « massacre » de certaines haies, il s'est avéré que ce tronçon est privé.

Concernant les véhicules utilisés, certes ils sont gros mais c'est le même principe que les bus pour 50 personnes occupés par 3 personnes, les véhicules ne peuvent pas être adaptés parfaitement à chaque rue et chaque activité. Par exemple, de plus petits véhicules ne seraient pas adaptés au déneigement qui nécessite de gros véhicules.

Notre cantonnier adapte le véhicule en fonction de l'activité, effectivement ce sont des gros véhicules. Aussi, lors de ses changements de véhicules, Frédéric Reichen ne modifie pas le tarif qui nous est facturé ce qui est non négligeable pour la commune.

La présidente remercie Laurent Hirt, Christophe Aubert et Thierry Adatte et passe la parole à Michel Riba.

Michel Riba :

Concernant le Noël des aînés :

Ajoute que cette présentation était très intéressante et remercie la commune pour le bon de CHF 50.- au restaurant du Chasseur qui a été remis aux aînés à cette occasion.

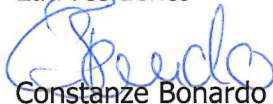
Constanze Bonardo :

Annonce que la prochaine séance du Conseil général sera extraordinaire et aura lieu le 24 février 2022, la disposition de la salle sera changée car il y aura la scène et les décors du théâtre.

La séance de préparation ne se fera pas le lundi en raison d'une séance du Conseil Communal mais elle aura probablement lieu le jeudi d'avant soit le 17 février 2021.

La présidente remercie tout le monde et lève la séance à 22h43.

La Présidente



Constanze Bonardo

Le secrétaire



Michel Vesco

Procès-verbal établi par Camille Crelier, collaboratrice administrative.

